



LE ROLE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

A qui s'adresse la formation ?

- Tous les représentants du CVS.
- Sans prérequis.

Les formateurs

- Thérapeute familial formé à la Systémie.
- Certifié formateur professionnel.

Comment se déroule la formation ?

- Apports théoriques et apports pratiques.

Les outils de la formation

- Livret pédagogique.
- Jeux de rôles.
- Powerpoint.
- Forum échanges de pratiques.

Pourquoi faire cette formation ?

- Connaître les missions du Conseil de la Vie Sociale.
- Être représentant au Conseil de la Vie Sociale.

Ce qu'on apprend à cette formation

- Le Conseil de Vie Sociale à quoi ça sert ?
- Connaître les grandes lignes de la loi.
- Comprendre la place des uns et des autres.
- Comment travailler tous ensemble.

Après la formation...

- Attestation de présence.
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, nous contacter dans ce cas afin que nous mobilisions notre équipe d'experts pour adapter au mieux les outils à vos besoins

Durée	3 h 30 heures	Participants	10 personnes
Coût	Délai d'accès à la formation	Lieu	Contact
Nous contacter €	Variable en fonction des disponibilités des salles, des formateurs et des contraintes de l'entreprise. Il est préférable de prendre contact.	Dans le lieu de votre choix ou dans l'une de nos 4 salles de formation	formation@adapei40.fr Tél. 05.58.85.43.85

